

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 19 juillet 2017

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 12/07/2017
Présents : 21	<i>L'an deux mille dix-sept et le dix-neuf juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Dont Présents non votants : 0	
Représentés : 4	Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSCH, Josian CABROL, Yvan CASSILI, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Yves ROBIN, Francis BARSSE, Bernard SALLETES
Votants: 25	
Pour: 25	
Contre: 0	Représentés: Francis BOUTES par Gérard BARO, Marie-Aline EDO par Yvan CASSILI, Jean-Luc FALIP par Marie-Pierre PONS, Luc SALLES par Jean ARCAS
Abstentions: 0	Présents non votants : Excusés: Roland BASCOUL, Elisabeth DAUZAT, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Catherine REBOUL, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL
	Absents:

Objet: conventionnement avec la Région et le Parc naturel régional du Haut-Languedoc pour la conduite d'inventaires du patrimoine

Conformément aux dispositions de l'article 95 II de la loi n°2004-809 du 13 août 2004, la Région conduit des opérations d'inventaire visant à recenser, étudier et faire connaître les éléments du patrimoine qui présentent un intérêt culturel, historique ou scientifique. La Région détermine les programmes de recherche en fonction de ses politiques sectorielles de développement territorial et selon ses besoins en expertise scientifique appliquée au patrimoine. A ce titre, l'intervention de la Région s'inscrit de façon transversale ou territorialisée, et contribue à conduire des opérations d'inventaire du patrimoine en cohérence avec les objectifs des stratégies régionales des collectivités. Elle souhaite structurer son intervention patrimoniale autour des notions de développement durable (culturel, territorial, économique, touristique) et de la formation.

La labellisation en Pays d'Art et d'Histoire offre un cadre d'intervention qui permet aux acteurs locaux de travailler ensemble, de donner une résonance à leur action patrimoniale et de pérenniser leur politique qualitative d'aménagement et de développement du territoire. Le label permet de fédérer les forces vives autour d'une stratégie globale, d'objectifs partagés et d'actions structurantes.

Le Code de l'Environnement a confié cinq missions au Parc naturel régional du Haut-Languedoc, dont celle de préserver et valoriser les patrimoines naturels et culturels. Dans l'objectif stratégique 3.3 de l'axe 3 « Impulser une nouvelle dynamique économique sociale et culturelle en Haut-Languedoc » de la Charte du Parc naturel régional du Haut-Languedoc, la Mesure 3.3.1, « Construire et sauvegarder l'identité culturelle « Haut-Languedoc » répond aux objectifs fixés par le Code de l'Environnement.

L'objectif de ce partenariat tripartite porte sur :

le recensement et à l'étude du patrimoine immobilier et/ou mobilier lié au thermalisme de la commune de Lamalou-les-Bains, aboutissant à la production de dossiers informatisés respectant les normes de l'Inventaire général du patrimoine culturel définies par le Ministère de la culture.

le diagnostic patrimonial engagé sur la commune de La Tour-sur-Orb, qui permettra de mettre en lumière les caractéristiques architecturales de la commune.

La documentation scientifique ainsi rassemblée constitue un outil d'aide à la gestion de l'espace du territoire et fait l'objet d'actions de valorisation et sensibilisation.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer la convention.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical autorise le Président à signer la convention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 19 juillet 2017.

Le Président,
Jean ARCAS

